

N°2025-005

Département de la
Seine-Saint-Denis
Arrondissement du
Raincy
Canton de Sevrans

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE SEVRANS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 18h30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, maire de la commune et président du CCAS.

Secrétaire de séance : Martine PATRON-CHALUBERT

Présents : Stéphane BLANCHET, Danièle ROUSSEL, Ludovic JACQUART, Ivette SELEMANI, Martine PATRON-CHALUBERT, Bachir BESSAHA, Benoît LEMAITRE, Chérifa BOUNOUA
Excusés : Dominique MERIGUET, Jacques DUFOUR
Absent : Naïma HAMDAROU
Assistaient à la séance : Graziella JACCOD, Laurence MAILLARD, Lynda AGUENI, Zahia ICHEBOUDENE

Objet : Compte Administratif 2024 – budget annexe du SAAD

Le Conseil d'administration, sur proposition de son président,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-8, R123-20, L.312-1, R.314-73 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Considérant le Budget Primitif 2024 du SAAD voté par les membres du Conseil d'Administration et la séance du 5 Février 2024 ;

Considérant la maquette du Compte administratif 2024 du SAAD jointe en annexe de la présente délibération ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré

Adopte par	8 Voix	Unanimité
Présents ou représentés	8 Voix	
Exprimés	8 Voix	
Pour	8 Voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

Article 1 : CONSTATE que les résultats de l'exécution du budget annexe du SAAD laissent apparaître un excédent global de clôture de -45 753,10 euros au titre de l'exercice 2024 :

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses : 673 271,66 €,
 - Recettes : 903 076,31 €,
 - Résultat de l'exercice : 229 804,65 €,

SAAD	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement	-275 557,75		229 804,65	-45 753,10
Investissement				
TOTAL	-275 557,75	0,00	229 804,65	-45 753,10

Article 2 : CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget annexe du SAAD établi par le Comptable public et que les comptes présentent le même résultat pour l'exercice 2024 ;

Article 3 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du SAAD ;

Article 4 : Monsieur le Comptable public est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 5 : la présente délibération :

- Sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevran, président du CCAS dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Copie sera adressée à :
Monsieur le comptable public

Le Maire, Président du CCAS




Stéphane BLANCHET